

**COMITE SYNDICAL  
DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009 – 18 h 00**

**Etaient présents :**

Monsieur Frédéric CUVILLIER	Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Membre titulaire
Monsieur Daniel PARENTY	Membre titulaire
Monsieur Jean COLOMBEL	Membre titulaire
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Membre titulaire
Monsieur Michel SERGENT	Membre titulaire
Madame Brigitte DE PREMONT	Membre titulaire
Monsieur Gérard PECRON	Membre titulaire
Monsieur David FLAHAUT	Membre titulaire
Monsieur Claude BAILLY	Membre titulaire

**I – MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE :**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit essentiellement de tenir compte de la fusion des deux communautés de communes en une seule. Il est proposé d'additionner les représentations des deux communautés ainsi que les deux contributions.

Par ailleurs, je vous propose pour le bon fonctionnement de notre syndicat de prévoir la possibilité d'élire deux vice-présidents. Nous y reviendrons.

Dans un souci de clarté, plutôt que d'apporter des modifications article par article, c'est le nouveau texte complet qui est soumis au vote.  
Aucune abstention, aucun vote contre.

***Les nouveaux statuts sont adoptés.***

Par ailleurs, le Syndicat mixte doit disposer d'un règlement intérieur de manière à ne pas formaliser outre mesure le fonctionnement. Il est proposé un règlement succinct, les statuts étant déjà assez complets sur le mode de fonctionnement.  
Aucune abstention, aucun vote contre.

***Le règlement intérieur est approuvé.***

Les nouveaux statuts proposent la possibilité de désigner deux vice-présidents. Je vous propose d'en désigner un de la communauté de communes de Desvres-Samer et un de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Pour le poste de premier vice-président, il est proposé la candidature de Claude PRUDHOMME.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Il n'y a pas d'abstention, pas de votre contre.

***Monsieur PRUDHOMME est donc élu avec les dix voix.***

Pour le poste de deuxième vice-président, il est proposé la candidature de Daniel PARENTY.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Il n'y a pas d'abstention, pas de votre contre.

***Monsieur PARENTY est donc élu avec les dix voix.***

## **II – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Président rappelle qu'il a été procédé au Débat d'Orientation Budgétaire lors de la réunion précédente. Il rappelle que lors de l'installation du syndicat mixte le 20 décembre 2007, les grandes masses budgétaires avaient été fixées pour les années à venir.

Elles sont reproduites dans le projet de budget primitif qui est soumis et dont l'équilibre s'établit à 225.000 euros.

Monsieur PLOUVIN, Directeur du syndicat mixte, commente ce budget.

- Maintenance : la somme est fortement réduite par rapport à la somme prévue en 2008. En effet, il avait été prévu l'achat d'un logiciel budgétaire spécialisé et les frais annuels de maintenance. Le prestataire du logiciel finances de la CAB a accepté de déployer gratuitement ce dernier sur un poste unique sur place et il ne fait pas payer de maintenance supplémentaire, y compris pour la formation qui a été assurée gratuitement.
- Etudes et recherche : je rappelle que la maîtrise d'oeuvre du SCOT est assurée par BDCO sauf en ce qui concerne le travail sur l'état initial de l'environnement. Une consultation a donc été engagée au premier semestre 2008 et a abouti à deux propositions dont aucune n'était pleinement satisfaisante. Une négociation s'est donc entamée avec le prestataire dont la proposition était la plus satisfaisante : Alfa- V2R. Il en est résulté une plus forte implication de BDCO pour la rédaction de cette partie environnementale et une diminution du nombre de jours compris dans la mission de Alfa-V2R pour un coût de 47 000 euros environ.  
En 2009, seule la première partie de la mission sera payée d'où la proposition d'inscrire une somme de 35 000 euros.

- Publicité : il s'agit de faire face aux publications et impressions. C'est une somme qui est surtout consommée en fin de SCOT.
- Subvention à BDCO : elle est accrue bien au delà de l'inflation ( de 80 000 à 85 000 euros) pour tenir compte du travail en plus qu'à accepté de prendre en charge BDCO sur la rédaction des aspects environnementaux.
- Recettes : il est proposé de ne pas augmenter les participations des communautés.
- Il faut également préciser que l'envoi d'un dossier de demande de DGD en juin dernier s'est révélé payant puisque l'Etat a versé en toute fin d'année une somme de 40.000 euros qui sera intégrée lors du vote du compte administratif.

Le Président demande s'il y a des questions sur le budget primitif, et le soumet au vote.

Aucune abstention, aucun vote contre.

***Le budget primitif est adopté à l'unanimité.***

Le compte administratif sera examiné lors du comité syndical d'avril.

### **III - PRESENTATION DES PREMIERES THEMATIQUES EVOQUEES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL SUR LE DIAGNOSTIC DU SCOT :**

Monsieur le Président indique que de nombreuses réunions se sont déjà tenues pour chacun des trois groupes. Il rappelle qu'il est prévu d'en tenir six par groupes. Aujourd'hui, Boulogne Développement Côte d'Opale va présenter les enseignements des quatre premières salves des réunions et en avril, les deux dernières salves seront examinées.

Le Président passe la parole à Monsieur DELBECQ, Directeur Général de Boulogne Développement Côte d'Opale.

Celui-ci présente une synthèse des constatations effectuées à l'occasion des premiers groupes, non sans rappeler que V2R-ALFA a en charge la partie « état initial de l'environnement » dans le cadre de ce diagnostic.

Sur la participation aux groupes de travail, il est noté qu'il y a eu 68 élus et 49 techniciens. Il présente également une carte faisant état de la participation des communes à ces groupes de travail d'où il ressort que nombre de communes n'ont participé qu'à zéro, une ou deux réunions.

Or, ce sont souvent des communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme, ni PLU, ni cartes communales.

Il y a donc un travail de pédagogie à effectuer sinon il risque d'y avoir des explications difficiles lors de l'arrêt du SCOT.

Monsieur SERGENT souligne que l'on a raison d'insister là dessus. Ce sont souvent les mêmes qui sont présents en réunion. Il va falloir aller au-delà. Il constate qu'il y a du monde lors de réunions du Parc ou l'on est souvent sur des thématiques proches. Il indique encore que dans le cadre de la Communauté de communes Desvres-Samer, il va y avoir des réunions sur le foncier. Une réunion à Wimille, dans le cadre du Pays, a rassemblé nombre d'élus.

Monsieur PARENTY suggère que l'on puisse interpeller les élus lorsqu'ils sont présents. Il pense notamment au Conseil communautaire.

Monsieur PLOUVIN rappelle qu'il y a eu des sensibilisations effectuées dans le cadre des commissions des intercommunalités en vue d'inciter les élus à se rendre au sein de ces groupes de travail.

Monsieur le Président souligne qu'il convient de trouver le moyen de sensibiliser ces élus jusqu'ici peu intéressés par la démarche.

Monsieur DELBECQ commence la présentation par le groupe de travail environnement et décrit les premiers rendus et réflexions qui ont fait l'objet d'interventions d'élus dans les différents groupes de travail.

Il est rappelé que les power-point présentés lors des groupes de travail sont disponibles sur le site Internet qui s'intitule : *scot-boulonnais.com*. Une information sur cette possibilité de consulter devrait figurer dans les bulletins communautaires et il serait souhaitable également de mettre sur pied un lien direct du site du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais avec celui des communes de manière à ce que sur les sites des communes, les travaux du SCOT puissent être suivis.

Monsieur PARENTY suggère également qu'il y ait des documents qui puissent être distribués aux conseillers municipaux en forme de synthèse.

Jusqu'à présent, ce sont les problèmes de l'eau, aussi bien eau potable, assainissement collectif ou autonome, qu'érosion marine, ainsi que lutte contre les inondations qui ont été analysés.

Ont également été présentées les questions du paysage du patrimoine bâti, de l'énergie, des milieux naturels, de la biodiversité des sols et sous-sols.

Monsieur DELBECQ commente ensuite les travaux du groupe de travail économie. Il a notamment été relevé l'importance du secteur secondaire, un niveau de formation de la population active inférieur à la moyenne régionale, une part des ouvriers et employés plus importante, et à contrario, une part des cadres ou professions intellectuelles et intermédiaires plus faible, également, un taux de chômage en baisse mais supérieur à la moyenne régionale et nationale.

Sur la question de l'agriculture, on note une diminution importante de la part des agriculteurs. Il faut préserver le milieu agricole, mais également pouvoir encore construire. La question du boisement est intervenue au moins à quatre ou cinq reprises dans les débats.

Les questions du commerce et de l'urbanisme commercial, de l'agriculture, les activités industrielles et tertiaires et le tourisme ont été présentées également.

Sur l'atelier société, ont été présentés la démographie et l'offre en logement, les équipements et services, l'évolution du développement urbain et les formes urbaines, l'évolution du développement urbain et l'analyse foncière.

Dans ces questions, celles qui ont le plus retenu l'attention ont été les données concernant le recensement et le mode d'occupation des sols. Les chiffres clés du recensement sont les suivants : 141.000 habitants sur le territoire du SCOT, plus de la moitié de la population se trouve dans l'aire centrale d'agglomération de Boulogne sur Mer. Le territoire compte en outre, trois communes de 5 à 10.000 habitants, Wimereux, Saint Etienne au Mont et Desvres.

L'évolution de population est marquée par un solde naturel positif et un solde migratoire négatif sur la CAB. L'évolution annuelle moyenne est de - 0.15% par an entre 1999 et 2006 sur le territoire du SCOT.

Le nombre de personnes par ménage est de 2.65 dans le SCOT. Il est de 2.4 au niveau national. Sans atteindre 2.4, on peut donc penser qu'il va encore faiblir. 6 logements sur 10 sont des logements individuels dans le SCOT. Le centre d'agglomération concentre la majorité des logements sans confort et la majorité des logements vacants.

A population à peu près égale, on constate plus 560 logements par an entre 1991 et 2006. Cela correspond au desserrement des ménages. Ce sont les communes rurales qui ont vu leur nombre de logements augmenter le plus. Ce sont celles qui proposent de grandes parcelles et des terrains moins chers.

Le mode d'occupation des sols réalisé par l'Agence montre une augmentation forte des espaces artificialisés. Les surfaces artificialisées ont presque doublé entre 1963 et 2005, passant de 3.611 hectares à 6.505 hectares. Et il en a été consommé plus encore dans la dernière période. On voit qu'il y a de plus en plus de continuités bâties au fil du temps.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président indique que la question des entrées des villes n'a pas été évoquée. Il souligne que les collectivités locales sont pénalisées dans la dernière loi de finances car du fait du lobby des publicistes, les taxes sur les emplacements publicitaires fixes ont fortement diminué.

Monsieur LESAFFRE souligne que personne n'a évoqué la suppression des coefficients d'occupation des sols.

Monsieur DELBECQ évoque à cet égard les PLU de Saint Martin et de Samer où il n'y a pratiquement plus de COS.

En matière d'urbanisme, il faudrait que les élus aient une feuille de route indique Monsieur le Président sans aller jusqu'à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager qui présente des difficultés d'application.

Monsieur PARENTY indique qu'au niveau de la CAB, il est partisan qu'il y ait une mutualisation de l'instruction des permis de construire.

Monsieur SERGENT indique qu'il faudra qu'il en soit de même dans la Communauté de communes de Desvres et Samer. La compétence urbanisme devrait donc être prise en totalité comme l'inciteront les prochains textes.

Il souligne encore que le « Grenelle 2 » prévoit une prise en compte par les collectivités locales de l'extension des réseaux électriques, ce qui serait très prohibitif.

Monsieur DERRAR déplore que le droit de préemption ne soit pas effectif au niveau intercommunal.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président indique que les travaux avancent et il demande à BDCO de prendre en compte les remarques formulées.

#### **IV – REMBOURSEMENT DES FOURNITURES DE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS :**

Dans son fonctionnement courant, le secrétariat du SCOT utilise des fournitures de la CAB qui sont ensuite remboursées sur présentation d'un état signé conjointement.

Cette délibération prévoit cette pratique source de simplicité.

Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **V – QUESTIONS DIVERSES :**

La loi de modernisation de l'économie encourage la réalisation des schémas de développement commercial à l'échelle du SCOT. Le code de l'urbanisme prévoit que ces schémas de développement commercial doivent être compatibles avec les SCOT comme les Programmes Locaux de l'Habitat ou les Plans de Déplacement Urbain.

Un schéma de développement commercial rassemble les informations sur l'activité commerciale et contient une analyse prospective sur les orientations à adopter en matière de développement commercial. La CAB va mettre en chantier son schéma de développement commercial et se pose la question de savoir si elle le fait à l'échelle de la CAB ou du territoire du SCOT ?

Monsieur le Président souhaite que ce schéma puisse être réalisé à l'échelle du SCOT et il appartient à la Communauté de communes Desvres-Samer de voir si elle veut s'associer à ce document structurant. Un courrier lui sera envoyé en conséquence.

A l'issue de cette question, l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

**Le Président du syndicat mixte du  
Schéma de Cohérence Territoriale du  
Boulonnais,**

**Frédéric CUVILLIER**